



Calendrier

Octobre 2020

Mercredi 7/10 Permanence rencontres local adh 17h30

Volontaires

Samedi 10/10 Cours Paléo local inscrits 9 h00

Bruno Gachet

Mercredi 14/10 Paléo lecture d'actes local adh 17h30

Attention Changement de date exceptionnel

Jean Marc Dufrenoy

Mardi 20/10 Atelier Informatique local adh 17h30

Serge Michel (sur rendez-vous)

Mercredi 21/10 Permanence rencontres local adh 17h30

Volontaires

Jeudi 22/10 Relevés dépouillements local adh 14h30

Désiré Marcellin, Thierry Déléan

Jeudi 22/10 Formation débutants local adh 17h30

Odile Romanaz, Josette Limousin, Pierre Gret

(Sur rendez-vous)

Mercredi 28/10 Permanence rencontres local adh 17h30

Volontaires

Novembre 2020

Mercredi 4/11 Permanence rencontres local adh 17h30

Volontaires

Jeudi 5/11 Dépannage latin local adh 17h30

Pierre Blazy (sur rendez-vous)

Mardi 10/11 Atelier Informatique local adh 17h30

Serge Michel (sur rendez-vous)

Mercredi 11/11 Permanence rencontres local adh 17h30

Volontaires

Samedi 14/11 Cours Paléo local inscrits 9 h00

Bruno Gachet

Mercredi 18/11 Paléo lecture d'actes local adh 17h30

Jean Marc Dufrenoy

Jeudi 19/11 Relevés dépouillements local adh 14h30

Désiré Marcellin, Thierry Déléan

Jeudi 19/11 Formation débutants local adh 17h30

Odile Romanaz, Josette Limousin, Pierre Gret Sur rendez-vous

Mercredi 25/11 Permanence rencontres local adh 17h30

Volontaires

Jeudi 26/11 La saisie dans Génomologie local adh 17h30

Jean Marc Dufrenoy

Informations

Certaines permanences se tiennent désormais sur rendez-vous. Il s'agit du Dépannage Latin avec Pierre Blazy

pierreblazy@orange.fr

Et de l'atelier informatique avec Serge Michel

serge.michel73@free.fr

De la formation débutants : odile.romanaz@orange.fr

Un triste fait-divers en 1885

Je viens de retrouver sur internet dans Le Courrier des Alpes n° 138, le récit d'une noyade à la Combe des Moulins. Chaque fois que je m'y promenais, enfant, ma grand-mère me racontait cette histoire et me mettait en garde contre toute imprudence, ce qui avait pour effet de m'effrayer ! Le lieu se trouve après le parking, un peu plus loin sur la droite ; le courant de l'eau qui passe sous la route est toujours assez fort. Ce drame a dû marquer les esprits et les parents de ma grand-mère ont dû lui faire la leçon : elle est née 7 ans après !

« Saint-Jean de Maurienne.

Samedi dernier, 6 juin 1885, vers 3 heures et demie du soir, le jeune Fantini Charles-Joseph, âgé de 35 mois, est tombé dans le canal qui conduit l'eau aux différentes usines de La Combe. Malgré les secours de plusieurs personnes, notamment du père de l'enfant et du sieur Bertoglio qui se sont jetés à l'eau pour le retrouver, le corps du petit Fantini Charles Joseph, qui avait été entraîné par le courant à plus de 50 mètres, n'était plus qu'un cadavre quand on a pu le trouver. »

Il faudrait faire une étude sur le passé industriel de la Combe : il ne reste que deux moulins, propriétés privées auxquelles on ne peut accéder. La prochaine fois que vous irez faire un footing, du skate ou de l'acrobranche dans la zone de loisirs, pensez à lire le panneau à l'entrée du parking : tous ces petits ruisseaux qui agrémentent joliment les sous-bois étaient des canaux de dérivation de l'Arvan qui servaient à alimenter des moulins.

Claire Gandelot

Cours de Paléographie

Concernant les cours 2020/2021 interrompus en raison de la crise sanitaire et du confinement, les cours de rattrapage se sont déroulés les 12 septembre, 19 septembre et 3 octobre de 9 h à 12 h salle polyvalente de Villargondran.

Concernant les cours de 2020/2021, les dates sont : les 10 octobre, les 14 novembre, 12 décembre 2020, 9 janvier 2021, 6 février, 13 mars, 10 avril et 15 mai 2021. Les novices et les curieux (ou les deux) pourront assister gratuitement au premier cours le 10 octobre. Ils pourront éventuellement s'engager pour la suite. Par contre, pour des raisons évidentes de limitation de nombre, ils devront me prévenir à l'avance de leur venue, sous peine de voir refuser l'entrée.

Le solde sera demandé lors du premier cours pour les inscriptions fermes.

Pour les retardataires, il est encore possible de s'inscrire en me faisant parvenir un chèque de 30 euros à l'adresse suivante :

Jean Marc Dufrenoy

312 Rue des Murgés

73870 St Julien Montdenis ou alors faire un virement. (demander le RIB).

Jean Marc Dufrenoy

Participations de Maurienne Généalogie, septembre 2020

Sans être entité organisatrice, Maurienne Généalogie a participé à trois événements locaux en septembre et en a loupé un quatrième. Si l'on commence par ce dernier, il s'agissait de notre première non-participation au forum des associations de St-Jean-de-Maurienne depuis de nombreuses années, pour des raisons à la fois « techniques » et de disponibilité.

Les cérémonies liées à la libération de la capitale maurienne se sont déroulées le 02 septembre, à la date anniversaire de celle-ci. Nous adressons nos plus vifs remerciements à André Guggia, sociétaire, pour le prêt à cette occasion d'effets militaires exposés dans les salles de l'Ancien Evêché, exposition malheureusement un peu courte et qui n'a pu être prolongée.

Le samedi 19, en collaboration avec les services municipaux, nous avons tenu une permanence dans les locaux d'accueil des archives de la ville en compagnie du technicien dédié, Alban Levet pour ne pas le nommer, bien connu de notre association pour y avoir donné plusieurs communications et surtout pour la qualité de son accueil et la passion que nous partageons avec lui pour les vieux documents. Une vingtaine de personnes ont pu bénéficier de ses érudites explications et de la visite des rayonnages.

Enfin le lundi 21, au café associatif du Kiosque à St Julien-Montdenis, nous étions invités à présenter nos activités, nos projets et la généalogie en général. Dans un deuxième temps, autour d'un verre de rosé bien frais, nous avons pu poursuivre nos conversations avec les participants d'une manière moins formelle.

En conclusion d'excellentes ouvertures sur l'extérieur et des contacts intéressants, même si l'on peut regretter bien sur la maigreur du public à cause peut-être d'une communication plus discrète, soucieuse de ne pas attirer un public trop nombreux, lui-même plutôt frileux, en ces circonstances si particulières.



*Le bar associatif « le Kiosque »,
à droite son président M Salla*

Jean Marc Dufreney, photo Louis Paulin

Un fort à Pontamafrey

L'abbé Truchet en 1889 tire l'histoire du fort Sarrazin d'une notice publiée par Abbé Buttard dans une revue de la SHAM.

« En l'année 1519, le rocher de Pierre Allamand était la propriété d'un nommé Taillefer de Pontamafrey qui déclara le tenir en fief des nobles de Combefort, lesquels avaient disaient-ils le droit d'y faire et d'y bâtir ce que bon leur semblait, moyennant l'affranchissement des services religieux dont cette petite propriété était grevée.

Le fief de Combefort, rières les Villards, Les Cuines et St Rémy parvint dans le même siècle à Noble Pierre Rapin, corrier et juge de la cité de Maurienne et de son ressort. Ses fils justifièrent en 1582 leurs droits sur Pierre Allamand. Il n'y avait donc alors sur ce rocher aucune fortification.

Cependant Guicheron racontant la reprise de Maurienne par Charles Emmanuel Premier en 1598, après la défaite de Créquy à Epierre et dans la plaine de Cuines dit que Dom Amédée de Savoie reprit La Chambre, les châteaux du Villaret et de La Balme, la Tour d'Hermillon, Pont Renard et Pontamafrey, ce qui faisait supposer que quelques moyens de défense avaient été élevés par Lesdiguières à Pontamafrey.

Au mois d'avril 1628, une nouvelle guerre avec la France paraissant inévitable au sujet de Montferrat, le Prince Thomas, frère de Charles Emmanuel, ordonna qu'un fort fut promptement réédifié sur le Roc de Pierre Allamand aux frais des trois étapes de Lanslebourg, Modane et St Jean. Mais comme les étapes avaient fait de grandes dépenses pour d'autres points de défense, principalement dans les montagnes de Modane, des Arves et des Villards, le Prince fut obligé d'avoir recours à un emprunt forcé que les délégués des étapes fixèrent à 3200 ducats (le ducat valait environ 5,25 Francs).

De plus, sur l'ordre du prince, on décréta une levée de toutes les hommes capables de porter les armes de 18 à 60 ans sans exception aucune, et chaque commune fut chargée des frais d'équipements et d'entretien des soldats.

Des ordres furent donnés pour que l'on mit promptement la main à la construction du fort de Pontamafrey. Le Conseiller des comptes, Vibert, nommé commissaire vint à St Jean et confia à un auditeur des guerres le soin de presser l'exécution des travaux.

Les syndics de St Martin la Porte fournirent la chaux, ceux de St Michel les bêtes pour le transport et l'on fit venir des maçons de la vallée d'Aoste qui se trouvaient dans les Cuines. Les travaux commencèrent le 30 juin 1628. des ouvriers furent requis dans toute la Maurienne et la Tarentaise pour servir de manœuvres.

En 1629, on mit un impôt sur toutes les communes de Maurienne pour l'approvisionnement du fort, payable tantôt en argent, tantôt en blé. Le blé comme l'argent devait être porté à St Jean entre les mains d'un commis à la recette, ce qui pour les communes de Haute Maurienne, constituait un surcroît de charge considérable.

Au mois d'août 1630, noble Ennemond Martin, lieutenant Colonel du Régiment de Maurienne était « Gouverneur au Préside de Pierre Allamand ». Ce mot « préside » indique que les constructions n'étaient pas terminées et que ce n'était pas encore un fort proprement dit.

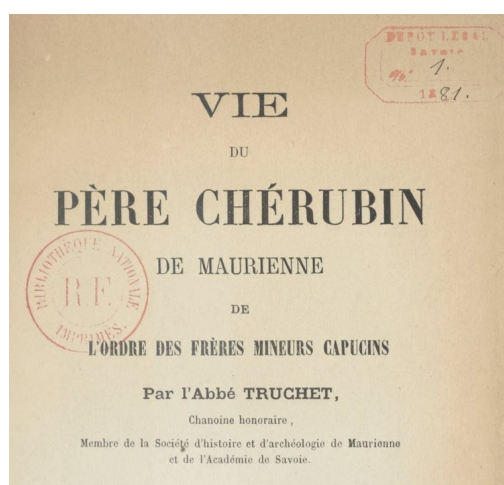
Pierre Allamand ne pouvait songer à faire résistance à une armée munie d'une nombreuse artillerie. Ce fut tout le résultat des charges énormes imposées aux communes des étapes de la Maurienne pour des fortifications que les progrès de l'artillerie rendaient insignifiantes.

Cependant, après conclusion de la paix, le prince Thomas accorda aux communes des exemptions de taille et d'impôts pour six années.

Le 5 août 1630, le Sergent major Delempe invite le Châtelain JB Grassis à fournir le bois et chandelles nécessaires pour la garde ordinaire du dit fort et de plus à « bailler paille pour remplir les paillasses aux fins que les soldats ne soient contraints à faute de ce manquement de soy fournir où ils trouveront chose qui ne soit à propos, m'assurant que M Général des étapes et M le Patrimonial et autres à qui touchera la connaissance de l'affère ne feront difficulté au remboursement du prix des fournitures militaires. »

Ce fort était une lourde charge pour les 3 étapes de Maurienne et c'est pourquoi elles en sollicitèrent la démolition s'offrant de le faire à leurs frais et en outre de payer en don un quartier c'est-à-dire la somme égale au 1/4 de la gabelle. Le Duc Victor Amédée Premier y consentit à la condition que le « quartier » serait préalablement versé entre les mains de Noble Michel Favre, trésorier général de Savoie.

C'est ainsi que le village de Pontamafrey perdit le petit honneur de posséder un fort parfaitement inutile qui avait coûté si cher à toute la Maurienne ! ».



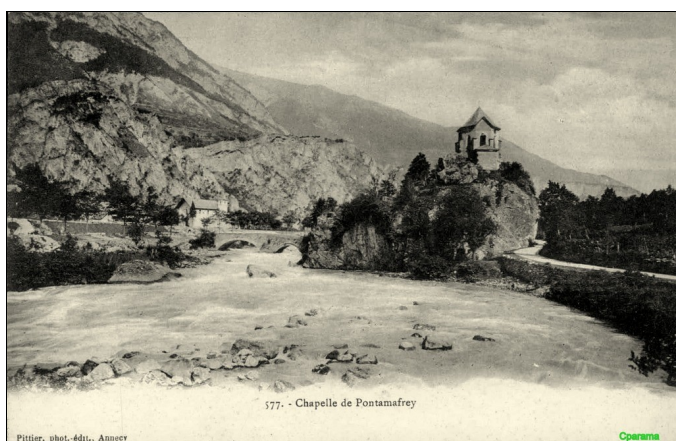
L'Abbé Truchet, de son prénom Saturnin est né à St Jean de Maurienne le 19 juillet 1828 et décédé le 20 juillet 1920.

Cet historien était membre de l'Académie des sciences, arts et belles lettres de Savoie. Il a été président de la Société d'Histoire

et d'Archéologie de Maurienne de 1899 à 1904 et à ce titre il a écrit de nombreux ouvrages sur la Maurienne dont celui-ci-dessus. Il a été tour à tour prêtre du diocèse, chanoine titulaire à partir de 1885, curé de Saint Quentin sur Isère et vicaire de Jarrier Savoie).

Afin de préciser l'emplacement du Fort Allamand ou Fort Pierre-Allamant dit plus tardivement Fort-Sarrasin (parfois Fort-Sarrazin), j'ajouterai qu'il avait été établi en rive gauche de l'Arc (partie dépendant des comtes de Savoie) et défendant le pont.

Sur le rocher que couronnait autrefois le fort Allamand, a été édifée :



La gracieuse chapelle de « l'immaculée conception ».

Lors de la journée d'inauguration des travaux de réfection le 19 juin 2004, l'abbé **Paul Romanaz** disait d'elle : ...« Elle a été construite entre 1855 et 1859 sur le roc, grâce à une souscription à laquelle 253 personnes extérieures à la paroisse ont participé. Elle a vu passer à ses pieds les fureurs de l'Arc, la boue du ruisseau La Ravoire, les troupes allemandes et alliés, les engins des grands travaux...elle est toujours là ! »



Josette Limousin

Des nouvelles de Montgellafrey

Un petit peu d'histoire :

Ce sont sans doute les moines de l'abbaye de Tamié, venus par le Col de la Madeleine, vers 1235 qui ont défriché et implanté des colonies de vaches tarines sur le versant mauriennais. En 1268 est crée le Comté de Savoie et 2 ans plus tard, on entend pour la première fois le nom de « Mons Gelafredus », commune qui releva une dizaine d'années plus tard de la noble famille des « La Chambre ».

En 1561, Montgellafrey compte 481 manants et habitants : les Brun, les André, les Vinit, les Reffet, les Buet, les Crozet, les Pitoud...

Un siècle plus tard, les troupes militaires françaises de Louis XIII, amènent la peste dans la commune ; cette épidémie fait 14 morts. Dans le même temps, le village dans sa presque totalité fut incendié par les mêmes troupes.

En 1742 et durant 6 années, les espagnols occuperont aussi ce village, souvenir douloureux pour les paysans, taxés par les occupants.

Un relais de télégraphe Chappe est installé aux « baracons » (en fonction jusqu'en 1830).

Pendant la révolution française, de nombreux prêtres refusèrent d'abjurer. Certains réussirent à s'enfuir au Piémont et y restèrent plusieurs années. D'autres, en revanche, furent dénoncés par des voisins pas vraiment bienveillants et ils furent déportés sur l'île de Ré, voire au bagne de Guyane. C'est ainsi que Antoine Ravoire de Montgellafrey se retrouva au bagne de l'île de Ré le 17 janvier 1799. Un peu plus d'une année plus tard, il réussit à d'évader en compagnie d'autres prêtres de la région. De retour en Maurienne, il se cacha dans les grottes de St Colomban des Villards aidé par des paroissiens complaisants qui le protégèrent. Par la suite il fut curé à Villargondran. Malheureusement, il fut agressé par des brigands sur la route de Saint Jean et mourut le 6 mai 1827 à l'âge de 66 ans.

Le bulletin des lois, un outil précieux en généalogie

Le bulletin des lois est l'équivalent du Journal officiel pour le XIXe siècle et le début du XXe siècle. Le premier date de 1808 et le dernier de 1919. C'est une publication officielle qui recueille tous les actes du gouvernement français tels que lois, ordonnances, décrets, etc

Le **Bulletin des Lois** a constitué un véritable ouvrage de référence pour les préfetures, les juges de paix et même les maires des villages les plus isolés. L'abonnement, obligatoire jusqu'en 1852, devint ensuite facultatif dans les communes autres que les chefs-lieux de canton. Mais nombreux sont les fonds d'archives communales qui, il y a peu encore, en conservaient la collection complète

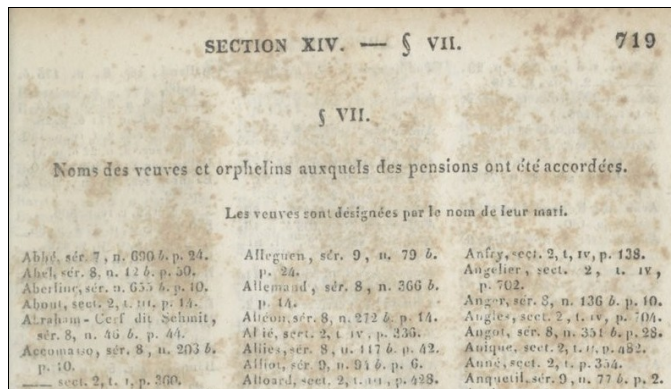
Ce document contient un important volume de pages car il paraît tous les 6 mois (et ce pendant plus d'un siècle !). Il est composé de 2 parties : une dite principale qui répertorie les lois et décrets d'application et une seconde dite supplémentaire qui contient des informations propres à intéresser tout généalogiste dans son travail de recherches. Soyons rassurés, pour chercher dans cette masse d'informations, il y a un index. Cet index se présente sous forme de tables décennales alphabétiques, reprenant tous les 10 ans les thèmes et les noms de familles abordés. Il précise en

outre la mention du tome et les pages concernées.

On peut lister le type d'informations précieuses pour les généalogistes : des **brevets** avec le nom des inventeurs, les **naturalisations** qui donnent la date et le lieu de naissance de la personne naturalisée, parfois les noms et nationalités des parents, ce qui permet la recherche du dossier complet aux Archives Nationales, les **changements de noms**, les **remises de médailles ou légion d'honneur**, les **déclarations d'options des Alsaciens-Lorrains** après leur annexion à la Prusse (1872 et 1873). Sur ce dernier document on trouve le nom et prénom de l'optant, de l'époux éventuel s'il s'agit d'une femme, la date et lieu de naissance, son lieu d'habitation au moment de l'option, la date et lieu de l'option. Comme les membres d'une même famille optaient ensemble, on trouve sur un même document les parents, tous les enfants jusqu'au dernier né, et quelquefois les grands parents.

3468.) *ORDONNANCE DU ROI qui accorde des Lettres de déclaration de naturalité au S^r Paul Meyer, lieutenant au 3^e bataillon de la légion des Basses-Alpes, chevalier de l'ordre royal de la Légion d'honneur, né à Fossano, royaume de Sardaigne, le 13 mai 1788. (Paris, 22 Octobre 1817.)*

Sont mentionnées de 1818 à 1911 les **pensions** attribuées pour le départ en retraite d'un fonctionnaire ou d'un marin (à condition que la carrière soit complète), d'invalidité et celles de tous les pensionnés qui ont souffert d'une révolution (pensionnés sous la restauration, de la Révolution de 1848 ou du coup d'état de Louis Napoléon Bonaparte. Ce document est très riche ; par exemple, si le pensionné ou sa veuve décède et que la pension est reversée aux enfants, le Bulletin des lois retrace tout l'historique



Extrait d'une table décennale du Bulletin des Lois

Pour retrouver un décret de naturalisation, il convient de faire la recherche en fonction de trois grandes périodes, avant 1900, de 1900 à 1979, et après 1979. En fonction de la période, les décrets de naturalisation ont été publiés au *Bulletin des lois* (Partie supplémentaire) puis au *JORF Lois et décrets* lorsque le *Bulletin des lois* a cessé d'être publié (à partir de 1931). Pour faciliter la recherche, il existe une Table alphabétique qui fournit la liste des naturalisés et la date du décret du « Bulletin des Lois » (jusqu'en 1930) puis à partir de 1931 au « Journal Officiel de la République Française » : cette liste répertorie seulement les naturalisés entre 1900 et 1979.

Vous aurez compris tout l'intérêt d'un tel outil en généalogie. Comment chercher ? Le **Bulletin des Lois** est présent dans les grandes bibliothèques de France et la plupart des archives départementales. Aux Archives Nationales bien entendu. Sur le net, il existe des versions numérisées de ces bulletins et des tables sur GALLICA. Le portail Filae.com a fait une indexation des Bulletins consacrés aux pensions et aux brevets d'invention. Bonne recherche !

DIVISION DE L'APPENDICE.	
SECTION I ^{re} .	Établissements d'abattoirs.
II.	Règlements d'octroi.
III.	Foires établies ou changées.
IV.	Usines autorisées.
V.	Concessions de mines.
VI.	Brevets d'invention accordés.
VII.	Brevets annulés.
VIII.	Création de majorats.
IX.	Changements de noms.
X.	Naturalisations.
XI.	Étrangers établis en France.
XII.	Français établis en pays étranger.
XIII.	Autorisations de dons ou legs faits au profit d'établissements publics.
XIV.	Concessions de pensions.

Les différentes rubriques du Bulletin

Josette Limousin d'après Archives et Cultures